

SACD

MAGAZINE DES AUTEURS

AVRIL 2012 / n°158



Séries télé

Scénaristes/diffuseurs,
le subtil équilibre

Sommaire n°158

CINÉMA | THÉÂTRE | MUSIQUE | DANSE | MISE EN SCÈNE | HUMOUR | ARTS DU CIRQUE
ARTS DE LA RUE | TÉLÉVISION | ANIMATION | RADIO | CRÉATION INTERACTIVE

Édito p. 3

Dossiers

Le parti de la création, par Pascal Rogard p. 4

Scénaristes/diffuseurs, le subtil équilibre p. 6

En scène...

Jean d'Ormesson, jeune auteur de théâtre p. 10

Les « quatre vies » d'Éric-Emmanuel Schmitt p. 12

Audiovisuel

Six propositions pour une offre légale en ligne p. 14

Le sens de l'humour

Le web : pépinière de l'humour p. 15

Élections

Assemblées générales 2012, un moment fort p. 16

Services aux auteurs

Allocation complémentaire aux retraites p. 18

Audiovisuel, successions à héritiers multiples p. 19

La formation continue des auteurs p. 19

Éducation artistique

Un artiste à l'école p. 20

International

Numérisation des œuvres, quelle place pour les auteurs ? p. 21

Actions culturelles

Du pitch à l'écran p. 22

→ www.sacd.fr



Rejoignez-nous aussi sur

facebook



Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination :
Caroline Collard

Conception graphique : Éditions Scope
Impression : SPEI

Conseil d'administration 2011-2012

Présidente
Sophie Deschamps (télévision)

Premier vice-président
Georges Werler (mise en scène)

Vice-présidents
Jean-Paul Alègre (Théâtre)
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)
Bertrand Tavernier (cinéma)
Christine Miller et Michel Favart
(télévision)

Administrateurs délégués
RéGINE Chopinot (danse)
Benjamin Legrand (animation)
Jérôme Thomas (arts du cirque)
Frédéric Michelet (arts de la rue)
Yves Nilly (radio)

Administrateurs
Bernard Cavanna, Denise Chalem,
Jacques Fansten, Jean-Paul Farré,
Philippe Hersant, Luc Jabon,
Nicole Jamet, Arthur Joffé,
Gérard Krawczyk, Pascal Lainé,
Christine Laurent,
Marie-Anne Le Pézenec,
Jean-Louis Lorenzi, Eduardo Manet,
Charles Nemes, Jacques Rampal,
Patrice Sauvé, Alain Le Diberder.

SACD
11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
journaldesauteurs@sacd.fr
Tél : 01 40 23 44 55

En couverture
Conception graphique
Éditions Scope

Image sur l'écran :
Un village français / France Télévisions

Édito

« Moi-je-personnellement » est la conjugaison d'une campagne présidentielle. À l'inverse, nos répertoires se conjuguent au « nous » des auteurs et au « vous » des publics. Car la culture est un partage qui se conjugue au pluriel. Le « je » des auteurs est une signature, une vision du monde, l'expression d'un imaginaire, d'un talent. Ce « je » là intéresse, distrait, éduque, émeut, fait rire.

Les auteurs sont indispensables à toute société, une évidence qui doit pourtant être inlassablement rappelée aux politiques, à l'Europe et à tous ceux qui pensent normal que le profit gouverne au détriment des créateurs.

Être auteur, c'est prendre le risque de la précarité. Si personne n'est à l'abri d'un succès, encore faut-il prendre le risque de l'originalité et que les projets puissent voir le jour.

Cette année a vu le triomphe de l'originalité oscarisée, césarisée, plébiscitée. Mais face à nous, se sont aussi multipliées les strates de gens qui jugent, refusent, jettent les projets. Selon quels critères, avec quelle légitimité ? Nos répertoires ne sont pas du contenu, du volume, de la masse, mais des œuvres. Encore faut-il qu'il y ait une conscience des décideurs que le patrimoine de demain se construit aujourd'hui.

Défendre nos métiers de création, c'est défendre la démocratie, la liberté d'expression, l'émergence, le droit à la culture pour chacun, et aussi le sale goût de chacun. On peut aimer ou détester ce qu'un auteur a imaginé. Le public décide du succès ou de l'échec, mais une chose est sûre : des œuvres tièdes ou volontairement consensuelles ne sont jamais plébiscitées.

La culture est une priorité, car les œuvres qu'elles soient sur des écrans, dans les salles, ou dans la rue, sont des moments partagés, des ciments de notre société. Cette réalité n'est pas au centre des discours politiques, c'est dommage. Car lorsque ce ciment social disparaît, la tolérance, la compréhension, la diversité, la curiosité disparaissent aussi au profit du repli sur soi voire du communautarisme.

La SACD nous réunit, c'est notre force, notre moyen d'être entendus, notre faculté à prendre part au débat. Nos propres élections sont en juin. **Votez pour ceux qui nous défendront demain.** Vous n'êtes pas obligés de voter pour tous les répertoires, nos élections ne se font pas par défaut, mais pour les qualités de chacun. C'est toute la différence entre le « moi-je » des candidats et le « nous » des auteurs.



Sophie Deschamps,
présidente de la SACD

Agence Enguerand

Amicalement,
Sophie Deschamps

LE PARTI DE LA CRÉATION

À L'HEURE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, LE TEMPS N'EST PAS SEULEMENT AU BILAN. NOUS DEVONS AUSSI D'ORES ET DÉJÀ TRACER DES PERSPECTIVES POUR NE PAS PRENDRE DE RETARD FACE AUX ENJEUX QUI ATTENDENT LES AUTEURS ET LA CRÉATION.

PAR PASCAL ROGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL



Agence Enguerand

La campagne électorale bat son plein pour désigner le futur chef de l'État. Naturellement, la SACD n'a pas vocation à apporter son soutien à un candidat plutôt qu'à un autre. Elle ne le fait pas et ne le fera pas. Ce strict devoir de neutralité s'impose de lui-même face à la diversité des opinions des auteurs eux-mêmes. En revanche, la SACD prend parti pour les auteurs et la création. Elle le fera, comme elle l'a fait

au cours de ces 5 dernières années durant lesquelles des mesures importantes – et parfois consensuelles – ont pu être prises pour accompagner les auteurs, soutenir le financement de la création et favoriser la mise en avant de la création française.

→ LES ACQUIS

FORMATION CONTINUE DES AUTEURS

La formation continue des auteurs a longtemps été un serpent de mer. Plus de 10 ans de négociations entre auteurs et artistes et de travail de conviction des pouvoirs publics mené par les organisations professionnelles et la SACD auront été nécessaires pour aboutir à l'adoption d'une loi, votée à la quasi-unanimité en décembre dernier, qui reconnaît un véritable droit à la formation continue pour les auteurs (voir page 19).

Avant cela, la SACD avait ouvert une première branche : des accords ont en effet pu être conclus avec TF1, France Télévisions, Canal + et M6 prévoyant la prise en charge financière par ces chaînes de dépenses de formation continue des auteurs.

OBLIGATIONS D'INVESTISSEMENTS DANS LA CRÉATION AUDIOVISUELLE PATRIMONIALE

La réforme des décrets Tasca qui encadraient les obligations d'investissement des chaînes dans la création audiovisuelle a permis des avancées positives : la SACD a, entre autres, obtenu que les chaînes investissent désormais dans les œuvres audiovisuelles patrimoniales (fiction, animation, documentaires de création, spectacle vivant, vidéo-musique), afin de mettre un terme à des dérives et à la prise en compte des émissions de télé-réalité dans les obligations des chaînes.

Au passage, les obligations des chaînes de la TNT ont pu être revues à la hausse, celles des chaînes privées être consolidées et celles du service public être renforcées.

L'attribution récente de six nouvelles chaînes en haute définition sur la TNT a conforté cette réforme. À cette occasion, la SACD a même obtenu de certaines d'entre elles des engagements renforcés en faveur des œuvres patrimoniales.

COPIE PRIVÉE

Face au risque de remise en cause de la rémunération pour copie privée, à la suite de l'évolution d'une jurisprudence européenne, le Parlement, à une écrasante majorité, a adopté une loi permettant d'assurer la validité de la copie privée en attendant la refonte des barèmes. La SACD avait apporté tout son soutien à ce projet de loi tant l'importance de la rémunération pour copie privée pour les ayants droit (189 millions d'€ en 2011) et pour le financement de l'action culturelle (1/4 des sommes doit y être consacré) est indiscutable.

UNE AIDE AU PROJET POUR LES AUTEURS DE CINÉMA

Jusqu'à l'an dernier, les cinéastes étaient les seuls professionnels du cinéma à ne pas pouvoir bénéficier d'un fonds de soutien. La mobilisation de la SACD a porté ses fruits puisque depuis l'an dernier, une aide semi-automatique de 10 000 € a été créée pour les auteurs de films.

LA MISE EN PLACE D'UNE RÉPONSE GRADUÉE POUR PROTÉGER LE DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE NUMÉRIQUE

La création d'HADOPI a fait couler beaucoup d'encre. Exagérément d'ailleurs car le dispositif reste essentiellement un outil pédagogique d'avertissement sans surveillance généralisée d'Internet.

À l'initiative des discussions qui s'étaient tenues avec les fournisseurs d'accès à Internet dès 2004, la SACD a naturellement soutenu la mise en œuvre d'une réponse graduée qui commence à porter ses fruits : la mise à disposition illicite de films sur les réseaux peer-to-peer a baissé de 66% en 2011 ; 95% des personnes ayant reçu une première recommandation ne se voient pas reprocher de nouveau comportement de téléchargement illicite.

→ QUELLES PERSPECTIVES POUR 2012-2017 ?

Le temps n'est pas seulement au bilan. Nous devons aussi d'ores et déjà tracer des perspectives pour ne pas prendre de retard face aux enjeux qui attendent les auteurs et la création. À l'heure de la crise des finances publiques, celles de l'État comme celle des collectivités locales ; à l'heure d'une transition numérique qui interpelle notre modèle culturel, les défis à relever seront nombreux.

REFONDER LA POLITIQUE DU SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant devra pouvoir bénéficier enfin d'une politique publique revisitée. Les Entretiens de Valois ont suscité beaucoup d'espoir de changements et de réformes. Malheureusement, les 18 mois de concertations et de discussions, dans lesquelles la SACD a dû se battre pour imposer la présence des auteurs, n'ont accouché d'aucune réforme d'envergure ; ni pour imposer une transparence qui fait encore cruellement défaut dans ce secteur ; ni pour formaliser un soutien à la création contemporaine francophone ; ni pour améliorer la circulation et la diffusion des œuvres ; ni pour dégager de nouvelles ressources financières extra-budgétaires. Cela reste pourtant du domaine des priorités.

RÉINVENTER LE SERVICE PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL

Le service public audiovisuel a fait l'objet d'une lourde réforme en 2009. Pour autant, des inquiétudes continuent à peser sur son financement, sur le mode de nomination de ses dirigeants et, plus encore, sur ce nouveau lien entre France Télévisions et les auteurs qui reste à construire. Les efforts à fournir pour renouveler la fiction, favoriser les développements, sanctuariser les investissements de France Télévisions dans les œuvres patrimoniales et mieux considérer les créateurs seront là aussi des engagements forts de la SACD.

RENFORCER LA DIFFUSION DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES ET CINÉMATOGRAPHIQUES

La modernisation de la réglementation audiovisuelle et cinématographique devra être engagée, plus qu'elle ne l'a été. Améliorer la diffusion des films et des œuvres, enrichir les offres légales pour mieux lutter contre la contrefaçon numérique, assouplir la chronologie des médias sont indispensables : ce sont là autant d'exigences qui ne remettent nullement en cause l'ambition culturelle mais qui peuvent contribuer à faire du numérique une chance, et non une menace pour notre modèle.

GARANTIR LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CINÉMATOGRAPHIQUE

Le numérique offre des opportunités. Dans le domaine de l'exploitation cinématographique, avec le coût presque nul des copies numériques, il peut aussi conduire à saturer la programmation des salles avec quelques films seulement. Or, la diversité de la création cinématographique doit pouvoir se donner à voir dans les salles. À l'évidence, les engagements de programmation des salles pour assurer la diversité de l'offre et un renforcement des pouvoirs du médiateur du cinéma pour les faire respecter relève d'une urgente nécessité.

MODERNISER LE FINANCEMENT DE LA CRÉATION

Le financement de la création devra également être étendu à tous les acteurs qui profitent de la diffusion des œuvres, des fabricants de téléviseurs connectés jusqu'aux géants du Net qui contournent les règles fiscales comme les obligations françaises. Toutes les entreprises qui exploitent des œuvres et les proposent au public français doivent contribuer.

GARANTIR LA RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS

La rémunération des auteurs ne devra pas être négligée. À cet égard, la transparence des comptes des producteurs et les conditions devront être améliorées. La gestion collective, qui, seule, permet de garantir l'effectivité de la rémunération proportionnelle des auteurs, devra être confortée.

ASSURER LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES ŒUVRES

La SACD avait obtenu la suppression du logo des chaînes de France Télévisions lors de la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques. Elle continuera à défendre l'intégrité des œuvres pour faire exister le droit moral des auteurs.

FAIRE ÉMERGER UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA CULTURE EN EUROPE

Enfin, la définition d'une véritable ambition pour la culture en Europe devra être à l'agenda du futur président de la République. À défaut, c'est toute la politique culturelle française qui pourrait un jour se trouver mise en cause par les tenants d'un libéralisme à tout crin et par ceux qui considèrent la culture comme un bien comme les autres.

Avec Sophie Deschamps, présidente de la SACD, j'ai envoyé une lettre aux candidats de l'élection présidentielle leur demandant de s'engager sur ces différents points.



Retrouvez l'intégralité de la lettre aux candidats sur le site : www.sacd.fr

SCÉNARISTES/DIFFUSEURS, LE SUBTIL ÉQUILIBRE

LE CAHIER DE DOLÉANCES DES SCÉNARISTES ENVERS LES DIFFUSEURS EST LOURD, TANT LE RAPPORT DE FORCE EST EN FAVEUR DES DERNIERS. LE CONFLIT N'EST TOUTEFOIS PAS UNE FATALITÉ ET QUELQUES SÉRIES RÉUSSISSENT À S'INSTALLER, DANS UNE RELATION HARMONIEUSE. REGARDS CROISÉS DE SCÉNARISTES SUR CE QUI FONCTIONNE ET FONCTIONNE MOINS DANS LEUR RAPPORT AUX CHÂÎNES.



Fais pas ça fais pas ça : La famille Bouley : Alexandra Gentil, Isabelle Gelin, Myrtille Gougat, Bruno Salomone, Lilian Dugois.

Faire un article sur les relations scénaristes/diffuseurs qui se passent bien, c'est s'exposer immédiatement à des boutades. « Ça existe ? » ; « c'est une brève ? ». Il est vrai qu'il y a tout juste un an, le rapport Chevalier dressait un tableau plutôt sombre de la fiction française, en pointant notamment « l'ingérence excessive des diffuseurs dans l'écriture » avec pour conséquences une perte d'identité des projets et une déresponsabilisation des scénaristes.

Ce constat global souffre heureusement quelques exceptions, et il arrive que la relation soit faite de confiance réciproque. Ils sont ainsi plusieurs créateurs de série ou directeurs de collection à décrire des relations « fructueuses », « constructives », voire même « idylliques ». C'est le cas d'Olivier Szulzynger, directeur de collection de *Plus Belle la vie*, pour qui cette entente parfaite est à mettre au crédit de la direction de France 3 qui a su prendre des décisions importantes au bon moment. « Quand la série a

démarré le 30 août 2004, les audiences étaient mauvaises, l'écriture était mal organisée et dirigée par des directrices littéraires qui n'écrivaient pas. Au lieu de se rejeter la faute les uns les autres, il y a eu la volonté de se réunir autour de la table dans un esprit commando, et de tout remettre à plat. En novembre, la chaîne a organisé un séminaire, Vincent Meslet et Patrick Péchoux ont décidé que la responsabilité de l'écriture appartiendrait désormais au directeur de collection, qui serait aussi l'auteur principal de la série ». Sept ans plus tard la série réunit 5,5 millions de téléspectateurs chaque soir.

AU FIL DES SAISONS

Pour Frédéric Krivine, la principale difficulté de la relation auteur/diffuseur est l'absence de langage commun, mais au fur et à mesure qu'une série avance et marche, une relation de confiance s'établit. « C'est comme si vous demandiez à un sénateur élu trois

fois, si ça se passe bien avec ses électeurs », ironise le créateur d'*Un Village français*, dont la 4^e saison est actuellement diffusée sur France 3. « L'ampleur du projet avait de quoi inquiéter, et nous avons eu beaucoup de discussions, beaucoup de quiproquos aussi. Aujourd'hui, je dirais que c'est une relation ni idyllique ni problématique. France 3 finance à 80%, c'est légitime qu'elle ait son mot à dire, mais il n'y a pas d'ingérence artistique ».

Créatrice et productrice de *Section de recherches*, Dominique Lancelot a su elle aussi imposer son autorité. La série, dont la sixième saison sera bientôt à l'antenne de TF1, a pourtant connu des débuts chaotiques, et a failli s'arrêter en 2008, après deux saisons. André Béraud, successeur de Takis Candilis, n'aimait pas la série. Après plusieurs mois d'incertitude, la saison 3 est quand même diffusée, et c'est un succès. Entre temps, Dominique Lancelot a failli mettre la clé sous la porte, mais elle a aussi repensé l'organisation de l'écriture. Elle est désormais prête à écrire, tourner et livrer 14 épisodes par an. Depuis, Nathalie Laurent a succédé à André Béraud, et la série a connu cinq chargés de programmes, mais l'entente est toujours au beau fixe. « Il peut y avoir des demandes d'améliorer telle ou telle chose mais ils n'analysent pas chaque intention. Le diffuseur attire mon attention, mais c'est à moi de trouver la solution. Je dis toujours : c'est moi la scénariste ».

Simon Jablonka estime que c'est souvent là que le bât blesse. « Nos interlocuteurs ont tendance à vouloir être co-auteurs. Au lieu de pointer simplement ce qui ne fonctionne pas, ils ne cessent de suggérer des solutions : « ça marcherait mieux si le personnage n'était pas serveuse, mais chauffeur de taxi. ». Pourquoi est-ce que *Flics*, dont il a écrit la deuxième saison (Prix de la meilleure série à la Rochelle) a échappé à ce type de remarques ? « Ça tient parfois à peu de choses : le bon interlocuteur dans la chaîne, du travail de part et d'autre... *Flics* était une série très atypique pour TF1, et il y avait dès le départ la volonté de faire confiance à l'auteur, au réalisateur et au producteur. On a eu un vrai binôme auteur/producteur, puis un bon trio auteur/producteur/diffuseur. Les remarques étaient à bon escient, jamais pour dire que c'était trop noir ou trop violent ».

Valoriser le scénariste, renforcer le tandem scénariste/producteur et redonner au diffuseur une place d'éditeur. Autant de propositions contenues dans le rapport Chevalier pour refonder les relations scénaristes/producteurs/diffuseurs. Franck Philippon, co-auteur du rapport, expérimente justement cette heureuse configuration sur la deuxième saison de *Maison Close* qu'il co-écrit avec Cécile Ducrocq. « C'est une très bonne expérience. Canal+ est dans son rôle de diffuseur, c'est-à-dire un rôle d'éditeur et non de producteur. La chaîne est exigeante sur ses desiderata, mais son intervention reste sur la conformité aux desiderata de départ et non sur le détail ».

LE DIFFUSEUR, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

Cela ne signifie pas nier le rôle du diffuseur sur les textes, au contraire. « C'est le gardien de l'ADN de la série. C'est essentiel, car dans le quotidien du développement, les scénaristes peuvent s'égarer un petit peu », poursuit Franck Philippon. Sans

doute est-ce d'autant plus nécessaire lorsque les auteurs changent d'une saison à l'autre, ce qui est assez largement le cas en France, en particulier sur Canal+. Aucune des quatre séries de 52' - *Mafiosa*, *Engrenages*, *Braquo*, *Maison Close* - n'a en effet gardé ses premiers auteurs.

« J'aurais du mal à me passer du regard de Canal+ », souligne Anne Landois, co-auteur (avec Eric de Barahir) des arches des saisons 3 et 4 d'*Engrenages*, la série qui cartonne à l'export. « Dominique Jubin a un regard très avisé. On a souvent beaucoup de boulot en sortant d'une réunion à Canal, mais on ne perd pas notre temps, on nous tire vers le haut, on nous encourage à aller plus loin, à pousser les personnages ». Seul bémol à l'enthousiasme de la scénariste : la lenteur de certaines décisions. « Pour la saison 4, on a mis longtemps à trouver l'angle, et Canal a estimé au bout de quelques mois que ça n'allait pas marcher ». Anne Landois reconnaît que la chaîne est interventionniste. « C'est vrai mais ils le font bien, car contrairement aux autres, ils savent ce qu'ils veulent. Je fais ce métier depuis 15 ans et je n'ai jamais autant appris avec une chaîne ».

Directrice de collection des saisons 3 et 4 de *Fais pas ci, Fais pas ça*, Chloé Marçais, considère aussi que la chaîne est « un référent essentiel » et apprécie la confiance que lui accordait Fanny Rondeau, conseiller de programmes à France 2. « C'est assez rare car les diffuseurs sont en général paralysés par la trouille. Sur *Fais pas ci Fais pas ça*, j'ai écrit tout ce que les diffuseurs jugeaient impensable jusque là : de la chronique familiale sans grands enjeux dramatiques, des dialogues « trop » longs... Et ça a marché ».

Quant à Olivier Szulzynger, il est heureux de pouvoir bénéficier de la réflexion de France 3 sur les grandes orientations de *Plus Belle la vie*. « Parfois on a des grosses décisions éditoriales à prendre, et c'est rassurant de voir qu'on est tous du même avis ». Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'intervention de la chaîne n'est pas toujours dans le sens de la prudence, relève-t-il : « Quelques mois après le lancement de la série des études montraient qu'il manquait un personnage féminin de 30 ans auquel s'identifier. Selon la bible, c'est à ce moment-là que devait arriver



Engrenages : Caroline PROUST (Laure Berthaud), Philippe Duclos (Juge Roban), Grégory Fitoussi (Pierre Clément), Audrey Fleurot (Joséphine Karisson), Fred Bianconi (Fromentin), Thierry Godard (Gilou)

Photos : N. MAZEAS / SON & LUMIERE / RYSK / CANAL+



Maison Close : Blandine Bellavoir (ANGELE), Jemina West (ROSE), Anne Charrier (VERA), Valérie Karsenti (HORTENSE)

le fils caché et homosexuel de Roland. J'ai proposé qu'on introduise plutôt un personnage féminin hétéro, mais Vincent Meslet (alors directeur des programmes adjoint de France 3) a insisté pour qu'on s'en tienne à la bible. Il avait raison, la série a décollé. »

FLUX TENDU : LA SOLUTION ?

Écrire et tourner en flux tendu règle assez brutalement la question d'un interventionnisme excessif. Sur *Plus Belle la vie*, la relation avec la chaîne est quotidienne (4 personnes dédiées à la série au sein de France 3), mais celle-ci ne peut pas arrêter le processus. « La chaîne fait part de ses remarques et l'écriture fait de son mieux pour rectifier aux étapes suivantes, mais on ne refait jamais une étape. L'objectif est essentiellement d'enregistrer de l'expérience pour les épisodes suivants. C'est un work in progress », précise Olivier Szulzynger. « The show must go on », dit aussi Franck Philippon qui bénéficie d'un calendrier précis sur *Maison Close*, grâce à une mise en production après l'écriture des deux premiers épisodes : « C'est à la fois confortable et excitant. Cela permet une dynamique fructueuse ».

Cela reste hélas assez rare, et on a encore l'habitude en France d'écrire l'intégralité d'une saison avant de la tourner ; notamment à France Télévisions - qui finance plus de la moitié de la fiction française - parce que les stocks y sont tels qu'il y a embouteillage.

Olivier Szulzynger regrette que les méthodes d'écriture ne soient jamais au cœur des débats. « On parle innovation, ligne éditoriale,

mais on réfléchit très peu aux "process" d'écriture ». Il remarque que malgré plusieurs expériences réussies d'écriture en ateliers - *P.J.* (144 épisodes de 1997 à 2009), *Section de recherches* (14 épisodes par an), *Un village français* (12 épisodes par an), *Plus belle la vie* (260 épisodes par an) -, le modèle de fait pas d'émules. « Il y a beaucoup de résistance parce que cela implique que l'atelier prenne le pouvoir sur l'écriture, et que la production et la chaîne lisent très vite ». L'obstacle que représenterait le partage des droits SACD est en tout cas selon lui un fantasme. Sur *Plus Belle la vie*, la répartition des droits est prévue contractuellement, en amont de l'écriture, et il n'y a eu aucune contestation en 2000 épisodes.

Frédéric Krivine pointe, quant à lui, l'émiettement des commandes et l'absence d'une réelle volonté d'industrialisation en France. « C'est vrai que si on industrialise, on réduit le nombre de séries, et donc des scénaristes et des réalisateurs qui travaillent. Si on veut maintenir la diversité et ne pas mettre des gens au chômage, il faut augmenter le volume de production qui est ridiculement bas en France en comparaison de nos voisins européens. Cela devrait être la priorité absolue des lobbys de la fiction TV ».

Pour l'heure, le secteur attend ces jours-ci l'annonce d'une réforme du CNC, qui fait suite au rapport Chevalier, et dont l'objectif est d'inciter les producteurs à investir dans le développement.

Béatrice de Mondenard

PRODUCTEUR ARTISTIQUE, SHOWRUNNER OU PRODUCTEUR

La question de la direction artistique des séries se pose aujourd'hui avec une grande acuité. Les réalisateurs qui assument cette fonction sur les unitaires ne peuvent l'exercer pleinement sur une série, quand ils ne réalisent qu'une partie des épisodes. Quant aux producteurs, ils n'en ont pas forcément le temps, ni les compétences. Du coup, tout le monde s'accorde à dire qu'il existe une vacance dans la transmission du texte à l'image, le dialogue scénariste-réalisateur et plus généralement la direction artistique.

Il arrive que certains scénaristes exercent la fonction de producteur artistique, de fait, parce qu'ils sont tout simplement là, comme Chloé Marçais sur *Fais pas çï, Fais pas ça*. « J'ai été souvent sollicitée sur des questions de décors, de montage... Cela me plaisait de le faire, mais je n'en avais ni le temps, ni les prérogatives, ni le pouvoir de décision ». Faute d'obtenir de

réfléchir à une nouvelle organisation du travail, et face aussi à la starification des acteurs, qui intervenaient exagérément sur les textes, elle a décidé de quitter la série.

Ce que n'a pas voulu faire *Elephant Story*, Son et Lumière est en train de le mettre en place : Anne Landois sera à la fois directrice de collection et co-directrice artistique avec le producteur Vassili Clert sur la saison 5 d'*Engrenages*. L'idée est aussi de raccourcir le temps d'écriture (deux ans et demi ont été nécessaires pour la saison 4).

Mais pour les scénaristes qui ont déjà exercé ce type de fonction, la seule façon d'avoir un vrai contrôle artistique, c'est d'être producteur ou coproducteur. C'est le cas de Dominique Lancelot (Auteurs Associés), François Aramburu, Pascal Fontanille (Merlin), Frédéric Krivine et Philippe Triboit (Terego) et plus récemment de Sylvie Coquart-Morel et Cristina Arellano (Coquarel).

Dominique Lancelot a été la première à franchir le pas, avec Auteurs Associés en 1996. Son ambition était « de mettre l'écriture au cœur du processus de production ». Sur *Section de recherches*, elle exerce un véritable rôle de showrunner à l'américaine, et fait en sorte que les réalisateurs soient « en permanence confrontés aux auteurs », et que les auteurs soient « plus proches de la fabrication des films ». Présente au démarrage de la série sur les tournages, elle délègue désormais cette tâche à des directeurs artistiques. Elle aurait bien envoyé ses chefs d'atelier (Sophie Baren et Marie-Anne Le Pezennec), mais elle en a besoin pour écrire. Les deux scénaristes en chef sont associées au casting et à la post-production, tandis que les directeurs artistiques assistent aux séances d'écriture.

Autre modèle, celui du scénariste Frédéric Krivine et du réalisateur Philippe Triboit. Emmanuel Daucé, qui travaillait pour Jean-François Boyer chez Tetramedia, a proposé à Frédéric Krivine en 2006 d'être co-producteur artistique sur *Un village français*. Boyer et Daucé tenaient en effet à produire cette série avec un auteur-producteur. Frédéric Krivine, qui ne se voyait pas assumer seul la position de co-producteur, a proposé à Philippe Triboit de faire partie de l'aventure.

C'est ainsi qu'est né un showrunner à trois têtes : Emmanuel Daucé (co-auteur de la bible et producteur), Frédéric Krivine (auteur principal et directeur d'écriture) et Philippe Triboit (réalisateur principal). La formule est devenue une référence dans le métier. L'association fonctionne d'autant mieux que Philippe Triboit est aussi scénariste et que Frédéric Krivine a réalisé plusieurs téléfilms et épisodes de série (*P.J.*). Pour autant chacun a son domaine de compétences. Et si chacun donne son avis sur toutes les décisions, c'est la personne compétente qui tranche. Le scénariste dit intervenir peu sur le casting, les décors et les costumes, mais il est « en première ligne » sur le montage image. S'il exerce un vrai contrôle artistique sur la série, son rôle face au diffuseur ne lui semble pas très différent de celui qu'il tenait sur *P.J.* « La question est : est-ce que le diffuseur vous considère comme légitime ? ».

B. de M.



Photo : Charlotte Schousboe / France 3 - France Télévisions

Un Village français

JEAN D'ORMESSON, JEUNE AUTEUR DE THÉÂTRE

EN OCTOBRE PROCHAIN SE JOUERA AU THÉÂTRE HÉBERTOT LA PREMIÈRE PIÈCE DE JEAN D'ORMESSON, LA CONVERSATION. UNE EXPÉRIENCE INÉDITE POUR CE ROMANCIER PROLIXE QUI AURAIT PU AUSSI ÊTRE ACTEUR.

Comment vous est-venue l'idée de *La Conversation* mise en scène par Jean-Laurent Silvi au théâtre Hébertot, votre toute première pièce de théâtre ?

En lisant des mémoires, celles Madame de Rémusat, de la Marquise de la Tour du Pin, de Madame de Chastenay, toutes truffées de savoureuses répliques.

À ses débuts, Napoléon était très à gauche, notion anachronique, en ce sens qu'il était jacobin et l'ami de Robespierre surtout de son frère, Augustin. Lorsque Maximilien Robespierre est guillotiné le 9 Thermidor, il redoute le déclin de sa carrière. Il m'intéressait de décrire comment cet homme bascule vers l'Empire. J'ai d'abord songé à le faire dialoguer avec Talleyrand, autre homme d'esprit du XVIII^e siècle, aussi brillant que Chateaubriand et Fouché. Sauf que Talleyrand figurait dans *Le Souper* de Jean-Claude Brisville. J'ai donc choisi Cambacérès. Il est intéressant, en effet, que Napoléon parvienne à convaincre un régicide d'adhérer à l'Empire. De surcroît, Cambacérès est le deuxième personnage de l'État sous le consulat. Il le restera sous l'Empire. Or il est assez méconnu. Cambacérès est un homme fidèle mais changeant. En témoigne *Les 7 girouettes de M. Cambacérès* de Jean-Louis Bory.

J'ai pris soin de mettre dans la bouche de Bonaparte des choses qu'il a dites - certes parfois sur une période de vingt ans - ou aurait pu dire. L'historien Jean Tulard n'a pas relevé d'erreurs historiques.

Par sa forme il s'agit d'un livre atypique dans votre œuvre.

J'écris en général de longs livres qui requièrent trois ou quatre ans de travail. Celui-ci, en revanche, est très court. Je l'ai rédigé en trois semaines. Félicien Marceau, romancier et homme de théâtre, disait qu'une pièce de théâtre s'écrit comme un article, « dans le mouvement ». Ce fut le cas. Je l'ai laissé dans un tiroir et l'ai ressorti le jour où ma fille Héloïse, m'a demandé si je n'avais pas quelque texte qu'elle pourrait éditer.

Pourquoi une telle fascination pour Napoléon ?

Je ne suis pas bonapartiste. Napoléon est un dictateur qui a écrasé les libertés et fait couler beaucoup de sang. Il a fait exécuter le duc d'Enghien, le dernier des Bourbons, en Allemagne, non par cruauté mais par ambition afin de donner un gage à la gauche. C'est l'homme qui achève la révolution au deux sens du mot : il y met fin et la mène au bout. Il se rattache à Jules César et Alexandre le Grand. Comme premier consul, il est éblouissant. En quatre ans, il accomplit un travail formidable : le Code civil, les départements, le Concordat, le cadastre, la Comédie-Française, le franc. Nous vivons encore dans le cadre qu'il a créé. Il était très populaire, autant qu'Henri IV. Ne croyez pas qu'il fomente un coup d'État contre le peuple. Celui-ci

le réclame. Chaque fois qu'il propose un référendum, qu'il s'agisse d'approuver le consulat à vie ou l'Empire, il obtient quatre millions de voix contre quelques milliers pour l'opposition. Il se bat contre les Vendéens ? Ceux-ci votent pour lui en masse. Il s'attache à la fois les gens de droite qui le plébiscitent pour avoir mis fin à la révolution et les gens de gauche qui redoutent un retour de la royauté et la confiscation des biens nationaux qui leur ont été vendus.

Jean Tulard m'a appris que depuis la mort de Napoléon il paraît chaque jour dans le monde un livre sur lui. C'est fabuleux.

Est-ce par Chateaubriand que vous vous êtes intéressé à Napoléon ?

Absolument ! Chateaubriand a émigré en Angleterre. Il rentre en 1800 sous un faux nom : Lassagne, citoyen de Neuchâtel. A Pâques 1802, Bonaparte rouvre les églises fermées depuis dix ans. Trop jeunes, ses généraux, ses lieutenants ne savent pas ce qu'est une messe. Ce n'est pas le cas de Talleyrand, évêque défroqué d'Autun, et de Fouché, ancien séminariste. La veille est paru *Le génie du Christianisme* dédié à Napoléon. Napoléon lisait énormément. Lorsqu'il partit pour l'Égypte en 1797, il emporta quarante caisses de livres. Là-bas, il est tombé amoureux d'une femme mariée. De cet épisode, Stefan Zweig a tiré une pièce en trois actes, *Un caprice de Bonaparte*. Napoléon possédait une mémoire formidable. Il admirait Chateaubriand mais n'est jamais parvenu à se l'attacher. Chateaubriand vouait aussi une grande admiration au premier consul. Il détestera l'Empereur. Ce qui causera leur rupture est l'exécution du duc d'Enghien.

Songiez-vous en écrivant *La Conversation* qu'elle pourrait être portée à la scène ?

Non, pas à ce stade. Exception faite de Montherlant et Félicien Marceau, les romanciers connaissent des difficultés avec le théâtre. Michel Déon et Jean-Marie Rouart ont essayé, ils ont échoué. Lorsque mon livre a été publié, je l'ai envoyé à la Comédie-Française, au théâtre Montparnasse, à Olivier Py, à Pierre Franck du théâtre Hébertot, à Edouard Murat du théâtre Edouard VII. Pierre Franck s'est montré intéressé, ainsi que deux jeunes acteurs, Alain Pochet et Maxime d'Aboville, nommé aux Molières pour *Journal d'un curé de Campagne* en 2010 et en 2011 pour *Henri IV le bien aimé*. Pour la pièce, j'ai étoffé le personnage de Cambacérès. Il est conduit à poser des questions à Napoléon sur le fait que celui-ci puisse être éventuellement battu. Ce qui n'est pas dans le livre.

Êtes-vous familier du théâtre ?

Non c'est un monde que je ne connais pas. Je n'y vais pas car je suis un peu sourd et ce depuis ma jeunesse. Si vous murmurez,



Photos : David Ignaszewski-Hobby

j'entends bien mais dès qu'il y a du brouhaha et qu'on parle de loin, c'est compliqué. Un jour, j'ai confié à mon ami Bernard Murat du théâtre Edouard VII, que j'aurais adoré être acteur. Il m'a téléphoné quelques mois plus tard. Il envisageait de monter *Mon père avait raison* de Sacha Guitry. Il me voyait dans le rôle du père. J'ai appris le texte pendant l'été. En septembre, j'étais prêt. Murat m'a appris que je devrais jouer pendant trois mois d'affilée, avec deux représentations le samedi, deux autres le dimanche. Et, alors que je disparaissais à la fin du premier acte, je devrais rester jusqu'au bout, pour saluer. Je n'étais déjà pas tout jeune. De peur d'être fatigué, j'ai renoncé. Ça m'aurait amusé. Vous savez, romancier et acteur, c'est un peu la même chose : on se met dans la peau de quelqu'un d'autre.

À 83 ans, vous faites justement vos débuts d'acteur. Vous interprétez François Mitterrand dans *Les saveurs du palais* de Christian Vincent qui sortira en septembre prochain.

Oui, mais je ne peux pas en parler.

L'écriture est-ce un besoin vital, un plaisir, une torture ?

Vous souvenez-vous du *Dernier Métro* ? À la fin Gérard Depardieu dit à Catherine Deneuve : « Vous aimer c'est une joie et une souffrance. »

Une réplique qu'on retrouve dans tous les films de Truffaut.

Oui. Eh bien l'écriture, c'est ça : une joie et une souffrance. Je passe pour écrire avec facilité, c'est faux. Si vous voyiez les manuscrits, ils sont retravaillés. C'est très dur. ...

Écrivez-vous à l'ordinateur ?

J'ignore ce que c'est. Je ne possède pas non plus de fax et de téléphone portable. Pas de montre, rien. Je suis un dinosaure. J'écris au crayon à papier. Lorsque ma fille avait six ans, on l'a interrogé sur mes activités. Elle a répondu : « S'il écrit très vite avec un stylo, il s'agit d'un article. S'il ne fait rien avec un crayon, c'est qu'il écrit un livre. » Je suis partisan du numérique mais la technologie empêche la concentration. Surfer est épatant mais dangereux de ce point de vue-là.

Avant j'écrivais le soir ou le dimanche lorsque je travaillais à l'Unesco puis lorsque je dirigeais *Le Figaro*. Quand j'ai quitté le journal, j'ai basculé. Je me suis mis à écrire très tôt le matin. Je peux m'y adonner partout. À la mer, à la campagne, dans des chambres d'hôtel.

Propos recueillis par Macha Séry

LES « QUATRE VIES » D'ÉRIC-EMMANUEL SCHMITT

EN REPRENANT LE THÉÂTRE RIVE GAUCHE, ÉRIC-EMMANUEL SCHMITT AFFICHE SON AMBITION : DONNER AUX AUTEURS DE THÉÂTRE CONTEMPORAINS ET À LEURS TEXTES UNE PLACE QU'IL ESTIME AUJOURD'HUI TROP SOUVENT NÉGLIGÉE. DÉMARRAGE DE LA SAISON EN SEPTEMBRE, APRÈS TRAVAUX.

Dramaturge, écrivain, cinéaste et maintenant directeur de théâtre. Comment vous est venue l'envie de reprendre le théâtre Rive Gauche aux côtés de Francis Lombrail et de Bruno Metzger ?

Cela vient d'abord d'un désir d'enfance, celui de passer le plus de temps possible dans un théâtre. Lorsque j'entre dans une salle, j'ai le sentiment que tout est possible, que la vie va s'alléger et devenir plus riche, plus intense. Au-delà de ce désir d'enfance, il y a aussi une inquiétude d'adulte. J'ai peur de ce qui arrive au théâtre en ce moment. Les salles perdent leur vocation, celle de jouer avant tout des pièces, les remplacent par des comédies musicales, des sketches, du stand up. Certes, je peux être un bon spectateur de ce genre de spectacles – notamment des comédies musicales – mais ma passion pour le théâtre s'adresse d'abord aux textes, à la littérature théâtrale. L'écriture dramatique c'est le don de raconter une histoire avec des personnages, et de passionner un public pour un univers qui n'est pas forcément le sien.

En vingt ans de carrière, j'ai vu les choses changer et je trouve que cette littérature dramatique est de moins en moins présente. Surtout lorsqu'elle est contemporaine. Pour moi la grande vocation du théâtre consiste à créer des auteurs vivants, qu'ils soient français ou étrangers. Je n'ai rien contre l'humour, bien sûr, l'humour qui est avant toute une philosophie, une façon de prendre de la distance indispensable à la vie. Ce que je condamne, c'est le repli sur les seuls genres comiques alors que le public aime être divertit et enrichi, divertit et ému, divertit et poussé plus loin dans la réflexion.

Comment vont être choisis les projets des auteurs ? Allez-vous mettre en place un comité de lecture ?

Oui un comité de lecture sera mis en place. En tant que directeur artistique du théâtre (NDLR avec Francis Lombrail tandis que Bruno Metzger est directeur administratif), je vais bien sûr lire aussi. J'ai déjà reçu une trentaine de textes originaux et découvre finalement plus de choses intéressantes que je ne le pensais au départ.

Nous serons bien sûr limités dans ce que nous pourrons monter puisque nous ne sommes pas une structure subventionnée et ne pouvons pas nous permettre de changer de spectacle tous les mois. Nous allons prendre le risque du succès et donc de l'échec, c'est le propre du théâtre privé.

En souhaitant le succès et en le craignant à la fois ! Car un succès cela veut dire qu'un auteur rencontre le public, que des acteurs sont heureux, que le théâtre est plein et en même temps cela veut dire que pendant ce temps-là il n'y aura rien d'autre, provoquant une sorte d'interruption de la création. C'est un paradoxe avec lequel je

préfère jongler plutôt que de dormir. La souplesse du privé est un grand apport pour les auteurs ; car elle leur donne les moyens de vivre de leur art au même titre que les comédiens, les metteurs en scène. On a trop souvent l'impression qu'un auteur est un métier de complément. Subventionner permet de créer des auteurs mais il faut ensuite leur faire rencontrer le public et vivre de leur art : c'est là que le privé joue son rôle.

Comment vont être montés les spectacles ? Allez-vous produire ?

Le critère premier sera donc la qualité dramatique. Si je reçois un texte qui me plaît, je chercherai ensuite une distribution et le théâtre pourra produire ou coproduire en allant chercher des partenaires. Si une pièce est drôle et intelligente tant mieux, si elle est intelligente et émouvante, cela me plaît encore plus ! Il existe tellement d'écritures dramatiques : celle qui s'absente derrière les personnages, comme on voit beaucoup chez les anglo-saxons, celle où le texte passe devant, ce qui est plutôt dans la tradition française. Sur le spectacle de 19 heures nous pourrions prendre le risque de choisir des acteurs parfaits même s'il ne s'agit pas de stars. Sur celui de 21 heures, nous nous appuierons sur des acteurs aimés du public. Avoir une salle de 450 places permet de faire les deux : recevoir une vedette, la payer, et en même temps prendre le parti de la qualité avec des « valeurs » plus que des vedettes. Il faudra bien sûr que les deux spectacles s'entendent en termes de décors. Nous allons également accueillir des spectacles avec de la musique, plutôt des choses déjà montées, pour lesquelles nous pourrions mettre nos forces productives en complément.

Quel genre de travaux avez-vous prévu et dans quels délais ?

Nous allons rafraîchir la salle, les loges et modifier la façade. Les travaux dans les loges et la salle commencent dès avril, sans pour autant arrêter les spectacles, ce qui suppose des interventions de nuit. Cet été, ce sera le tour de la façade pour que tout soit prêt en septembre.

Comment allez-vous concilier votre métier d'auteur avec celui de directeur de théâtre ?

Bonne question à laquelle je suis encore incapable de répondre ! J'y vois pour l'instant un intérêt : être obligé de lire mes contemporains va me donner de l'oxygène dans ma vie de créateur, surtout que j'ai plutôt tendance à lire et relire les classiques. J'ai déjà trois vies - dramaturge, romancier et cinéaste - et j'en rajoute une quatrième ! Cela me fait peur mais m'enthousiasme aussi : plus on fait de choses, plus on peut en faire.



Photo : Catherine Cabrol

Où en êtes-vous de votre vie d'auteur aujourd'hui ? Avez-vous l'habitude de travailler sur plusieurs projets en même temps ?

Je suis monomaniacque, je ne peux rédiger qu'une chose à la fois. J'ai écrit deux pièces ces deux dernières années : l'une sera sans doute jouée l'année prochaine par Pierre Arditi et l'autre sera peut-être montée au Rive Gauche, nous verrons. Je me vois comme le propriétaire d'un verger. J'ai à l'intérieur de moi des arbres qui poussent tout seuls ; certains donnent des romans, d'autres des nouvelles, d'autres des contes, des pièces, des films je suis juste le jardinier qui va voir quels fruits sont mûrs. Tout cela pousse tout seul. La partie créative et rêveuse s'avère une activité très passive, très lente mais plurielle, avec plusieurs histoires qui s'épanouissent en même temps. En revanche rédiger est actif. À partir du moment où je m'assois à ma table pour écrire une de ces histoires, que ce soit pour un livre, la scène ou l'écran, je deviens alors monomaniacque !

Que pensez-vous de la situation des auteurs contemporains dans le théâtre aujourd'hui ?

Une chose me surprend : dans chaque pays où je vais, j'entends dire qu'il n'y a pas d'auteurs ou très peu. Je crois qu'on ne manque pas d'auteurs mais de rencontres entre les auteurs et le public. La grande difficulté d'être un auteur de théâtre contemporain est d'avoir à rivaliser non seulement avec ses contemporains mais aussi avec les morts, des morts qui ont du poids ! Dure condition de l'auteur contemporain. La voix du passé peut nous écraser et minorer l'écoute du public. Pour être un auteur joué, il faut être soit mort soit très vif.

**Propos recueillis par
Sabine Bossan et Caroline Collard**

SIX PROPOSITIONS POUR UNE OFFRE LÉGALE EN LIGNE

UNE PREMIÈRE. LE 23 MARS DERNIER, AUTEURS, PRODUCTEURS ET ACTEURS DU NUMÉRIQUE SE SONT RÉUNIS AFIN DE FAIRE DES PROPOSITIONS EN FAVEUR D'UNE OFFRE LÉGALE DE FILMS, DE MUSIQUE ET DE LIVRES EN LIGNE. UNE OFFRE QU'ILS SOUHAITENT AUSSI ACCESSIBLE QUE RICHE ET ATTRACTIVE POUR LE GRAND PUBLIC.

À la rencontre « Liberté, légalité, fraternité », le 23 mars au Cinéma des cinéastes, les acteurs du monde de la culture et ceux du numérique affichaient un objectif commun : soutenir l'offre légale en ligne. Jean-Paul Salomé, Michel Hazanavicius, Florence Gastaud (ARP), Pascal Rogard (SACD), Hervé Rony (SCAM), Jean Claude Bologne, (SGDL), Julien Breitfeld (Libsum), Alban Cerisier (SNE), Jean-Baptiste Soufron (Cap Digital), Marc Eychenne, Giuseppe de Martino (Dailymotion), Bruno Delecour (Filmo TV), Denis Ladegaillerie, Pascal Nègre (SNEP), Jérôme Roger, Stephan Bourdoiseau (UPFI) ont présenté d'une seule voix six propositions.

L'enjeu d'une offre légale en ligne est à la fois culturel - faciliter l'accès légal aux œuvres dans toute leur diversité - et industriel - encourager le développement des plateformes françaises et européennes de diffusion numérique capables de concurrencer les géants américains de l'Internet. Il implique également que ces offres puissent se développer hors de la présence et de la concurrence massive des offres de téléchargement et de streaming illégaux.

LES SIX PROPOSITIONS :

1 ADAPTER LA FISCALITÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE (TVA)

La spécificité des biens culturels doit s'accompagner de règles fiscales, et notamment de taux de TVA qui soient identiques dans toute l'Europe afin de ne pas laisser s'installer une concurrence déloyale déjà effective.

2 INTÉGRER LA DIMENSION NUMÉRIQUE DANS LES POLITIQUES CULTURELLES

Face à une création de plus en plus transmedia, crossmedia, la politique culturelle doit soutenir davantage les œuvres adaptées aux modes d'exploitation en ligne, veiller à conforter les nouveaux supports, apporter un appui aux plateformes établies en France et contribuer à la numérisation du patrimoine culturel.

3 PROMOUVOIR UNE RÉGULATION ÉQUITABLE POUR FAVORISER UNE CONCURRENCE LOYALE ENTRE LES PLATEFORMES DE DISTRIBUTION NUMÉRIQUE

La régulation doit soumettre tous ceux qui diffusent des offres légales à des règles analogues et homogènes, tant en matière de fiscalité que d'obligations à l'égard de la création et de la diversité culturelle. Tout contournement doit être sanctionné.

4 CONSOLIDER LES AIDES INCITATIVES À LA CRÉATION AUTOUR DE CONTRIBUTIONS JUSTEMENT PARTAGÉES

La politique de soutien à la création doit être pérennisée autour de contributions plus justement réparties entre tous ceux qui constituent la chaîne de valeur de la distribution et de la diffusion des œuvres, des FAI jusqu'aux éditeurs de services, localisés en France ou non.

5 SOUTENIR LA DIFFUSION ET L'EXPOSITION DES ŒUVRES, NOTAMMENT D'EXPRESSION ORIGINALE FRANÇAISE, À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

La politique de soutien à la création, à la production et à la diversité culturelle menée depuis des années doit perdurer même si des assouplissements et des adaptations peuvent s'avérer nécessaires face aux enjeux du numérique. Ces mesures doivent permettre de conforter l'exploitation des œuvres en rendant les offres légales davantage attractives.

6 ASSURER LA RÉMUNÉRATION DE LA CRÉATION À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

L'encadrement législatif et le soutien public des secteurs de la culture pour le développement d'une offre numérique légale et diversifiée doivent également favoriser une rémunération juste et équitable des auteurs et des artistes.



LE WEB : PÉPINIÈRE DE L'HUMOUR

LOIN DES PLATEAUX DE TÉLÉVISION ET DES SALLES DE SPECTACLE, UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE TOUT JEUNES HUMORISTES A ÉCLOS SUR INTERNET. LEURS VIDÉOS S'ATTIRENT DES MILLIONS DE FANS. ANALYSE D'UN PHÉNOMÈNE.

Norman fait des vidéos, Hugo Tout Seul, Cyprien, PV Nova, MisterV... Les noms de ces humoristes ne vous disent rien ? Ils sont pourtant des stars chez les 15-25 ans, leur tranche d'âge, celle dont ils sont devenus les commentateurs les plus (im)pertinents. Le 12 janvier dernier, ils remplissaient même le Grand Rex le temps d'une soirée en leur honneur intitulée Le Zapping Amazing, organisée par M6 Événements.

Originalité de cette nouvelle vague : elle s'est construite sans passer par les circuits traditionnels de l'humour. Le café-théâtre pour se lancer ? Dépassé. « Old » diraient ces humoristes dans ce néo-langage volontiers franglophone qu'ils affectionnent. Celui qui se diffuse sur Twitter et Facebook, les vrais relais d'opinion de cette génération « native numérique ». Car c'est sur le Net que ces jeunes auteurs ont bâti leur notoriété, à coup de vidéos postées sur leur site perso ou sur YouTube, vues pour certaines plusieurs millions de fois. Le format privilégié : une sorte de « one man vidéo » de quelques minutes sur un thème unique (« Les Timides » ou « Les Bilingues » pour Norman, « Les jeux vidéo » ou « le café » chez Cyprien) face à sa webcam, le tout servi par un montage efficace. Les styles de chacun varient bien sûr, du billet d'humour au journal intime en mode autodérision en passant par la chanson pour rire. Mais on sent une vraie communauté d'esprit.

On peut même parler d'un tout petit monde : Norman et Hugo étaient au départ réunis dans le collectif Le Velcrou avec leur compère Kémar. Les collaborations ou clins d'œil entre tous ces humoristes sont réguliers, quand ils ne se défient pas (pour de faux et parfois pour de vrai) à la manière des rappeurs le temps d'un « clash » qui déchaînera à coup sûr les passions et les commentaires. Et puis, ils peuvent compter sur la solidarité des aînés, ceux qui comme eux ont commencé sur le Web avant d'attirer l'attention de la télévision. Celle par exemple des deux trublions du Palmashow, Grégoire Ludig et David Marsais qui se sont fait un nom sur le Net avant de s'installer sur Direct 8. Ils étaient du Zapping Amazing en janvier et invitent à l'occasion leurs jeunes camarades dans leur émission Very Bad Blagues.

Certaines de ces personnalités ont d'ailleurs déjà mis d'elles-mêmes un pied à la télé, qui reste pour beaucoup le Graal ultime à atteindre. Cyprien, de son vrai nom Cyprien Iov, est, par exemple, animateur sur NRJ 12 d'un JT décalé intitulé 12 Infos. Mais un Norman (dans le civil Norman Thavaud), le plus en vue de la bande, a atteint l'autosuffisance sur le Web : ses vidéos attirent aujourd'hui



les annonceurs et il est devenu tout dernièrement le visage d'une campagne de pub en ligne pour une grande marque de chocolat. Quelle que soit la suite de leur carrière, tous tiennent à la liberté de ton totale et au lien direct avec les fans que leur accorde Internet, nouvelle scène décidément très tendance pour repérer les talents de demain en matière d'humour.

Guillaume Regourd

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2012, UN MOMENT FORT

LE 21 JUIN PROCHAIN, LES DEUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SERONT UN GRAND MOMENT DE RASSEMBLEMENT. ELLES SERONT L'OCCASION UNIQUE CETTE ANNÉE DE DÉBATTRE DES GRANDES ORIENTATIONS PRISES PAR LA SACD POUR DÉFENDRE VOS DROITS ET CHOISIR LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE EN FAVEUR DE VOS CRÉATIONS. UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER.

Le jeudi 21 juin 2012 tous les associés de la SACD sont convoqués :

→ à 14h pour une **assemblée générale extraordinaire** destinée à modifier certains articles des statuts et du règlement général,

→ à 15h30 pour l'**assemblée générale ordinaire** au cours de laquelle :

- seront présentés, pour approbation, le rapport d'activité et de gestion pour l'année 2011, les comptes de l'exercice 2011 et les rapports du Commissaire aux Comptes les concernant et le budget de l'Action culturelle pour 2012 ;
- et seront élus les nouveaux membres du conseil d'administration et des commissions de contrôle du budget et du droit de communication

INFORMATIONS SUR LES ORDRES DU JOUR DES ASSEMBLÉES

Tous les auteurs de la SACD peuvent prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale sur la convocation qui leur sera transmise avec le matériel de vote en mai prochain.

Les CV et déclaration d'intention des candidats peuvent être consultés sur l'espace membre du site www.sacd.fr. Ils sont également à la disposition des auteurs au siège de la SACD ou peuvent vous être adressés par la poste, à leur demande.

Les postes à pourvoir pour 2012, au sein des diverses instances, sont les suivants :

À compter du **vendredi 20 avril 2012**, les rapports et les comptes sociaux de l'exercice 2011 seront consultables à la Société, ainsi que sur votre « espace membre » accessible à partir du site www.sacd.fr
Direction administrative et financière
11 bis, rue Ballu, 75442 Paris cedex 09
De 9 h à 17 h 45, du lundi au jeudi et de 9h à 17 h, le vendredi

PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES...

Les convocations

Tout associé reçoit une convocation individuelle, au moins 30 jours avant les assemblées générales (art 35-1 des statuts). Elle lui permet de prendre connaissance des ordres du jour et d'exprimer ses votes par correspondance (électronique ou postale) ou en séance. Cette convocation individuelle est adressée par voie postale, avec l'ensemble du matériel de vote, à tous les associés, à l'exception de ceux qui y ont expressément renoncé au profit d'une convocation par voie électronique uniquement.

→ convocation par voie postale

Les associés convoqués par voie postale pourront donc exprimer leurs votes par correspondance postale ou électronique ou en venant en séance, et cela distinctement pour chaque assemblée.

→ convocation par voie électronique

Les associés convoqués par voie électronique ne pourront exprimer leurs votes que par correspondance électronique ou en venant en séance, et cela distinctement pour chaque assemblée.

Instances	Disciplines	Postes à pourvoir
Conseil d'administration	Auteurs d'œuvres dramatiques	1
	Compositeurs dramatiques	1
	Auteurs d'œuvres chorégraphiques	1
	Auteurs des arts du cirque	1
	Scénaristes ou réalisateurs d'œuvres cinématographiques	2
	Scénaristes d'œuvres télévisuelles	3
	Réalisateurs d'œuvres télévisuelles	2
	Auteurs d'œuvres d'animation	1
	Auteurs de créations interactives	1
	Commission de contrôle du budget	Auteurs du répertoire de l'audiovisuel
Commission du droit de communication	Auteurs d'œuvres du spectacle vivant	2
	Auteurs d'œuvres audiovisuelles	2

L'accès aux assemblées

Tout associé pourra participer aux assemblées (qu'il ait ou non voté préalablement par correspondance électronique ou postale) sur présentation de sa carte de membre ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

*Si vous n'avez pas encore reçu **votre carte de membre**, merci de bien vouloir en formuler la demande par mail ou par courrier, accompagnée d'une photographie d'identité (mentionnant vos nom et prénom) au :*
 Pôle Auteurs Utilisateurs
 11 bis, rue Ballu, 75442 Paris cedex 09
 Mail : adhesion@sacd.fr / Tél. : +33 (0)1 40 23 45 09

Les modalités de vote

Pour chaque assemblée, les associés ont le choix entre 3 modes de vote :

- le vote électronique,
- le vote par correspondance postale,
- le vote en séance le jour de l'assemblée générale

Le mode de vote choisi pour chaque assemblée s'appliquera à l'ensemble des scrutins concernant ladite assemblée : le vote des résolutions (pour l'assemblée générale extraordinaire), le vote des résolutions et les élections des candidats aux instances statutaires (pour l'assemblée générale ordinaire).

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants (art.38-II des statuts) en assemblée générale extraordinaire.

En assemblée générale ordinaire, les décisions (élection des candidats aux différentes instances et approbation des résolutions) sont acquises à la majorité relative des voix des votants, à l'exception de la décision concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée (affectées à des actions culturelles) qui requiert la majorité des deux tiers (art. L 321-9 du CPI)

1 Vote électronique

Le vote électronique sera ouvert à tous les associés, du 21 mai 2012 à zéro heure au 18 juin 2012 à midi (heure de Paris), sur un site dédié dont les modalités d'accès figureront sur les convocations.

2 Vote par correspondance postale

Les associés qui n'auront pas opté pour le vote électronique pourront voter par correspondance postale, selon les modalités et au moyen des documents qui leur seront adressés avec la convocation aux assemblées générales. Leurs votes devront parvenir au siège de la Société au plus tard le 18 juin 2012 à midi (heure de Paris), c'est-à-dire 3 jours avant la tenue des assemblées générales (art. 37-II des statuts).

3 Vote sur place aux assemblées générales

Les associés qui n'auront pas voté par correspondance électronique ou postale pourront voter en séance sur présentation de leur carte de membre ou, à défaut, d'une pièce d'identité.



Poser une question écrite

Pour pouvoir être inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, les questions écrites des associés doivent parvenir au conseil d'administration sous pli recommandé avec avis de réception, au plus tard 45 jours avant l'assemblée (art. 34-II des statuts), soit le lundi 7 mai 2012.

Plus d'informations

Direction administrative et financière
 Tel. 01 40 23 44 09 – muguette.henry@sacd.fr

Vous pouvez consulter les statuts sur le site www.sacd.fr

→ SACD – l'organisation

→ ou dans l'espace Téléchargement



LES DATES À RETENIR

Vendredi 20 avril 2012

Mise à disposition des dossiers des candidats, des rapports et comptes sociaux de l'exercice 2011. Les dossiers des candidats seront accessibles sur l'espace membre de chaque auteur de la SACD sur le site www.sacd.fr ainsi qu'au siège de la SACD. Ils pourront également vous être adressés par la poste à votre demande.

Contact : Muguette Henry.

Tél. 01 40 23 44 09 – muguette.henry@sacd.fr

Lundi 7 mai 2012

Date limite de réception des questions écrites.

Lundi 21 mai 2012

Ouverture du vote par correspondance postale ou électronique pour les candidatures et les résolutions.

Lundi 18 juin 2012 à midi (heure de Paris)

Clôture des votes par correspondances postale et électronique.

Jedi 21 juin 2012

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire / Résultats des votes.

Retrouvez toutes les informations sur votre espace membre du site www.sacd.fr

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE AUX RETRAITES

Les nouvelles conditions pour en bénéficier

SOUCIEUSE D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES AUTEURS, LA SACD A MIS EN PLACE UN SYSTÈME D'ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE AUX RETRAITES. DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2012, LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ONT CHANGÉ. DÉTAILS.

Les droits d'auteur sont soumis à un certain nombre de cotisations sociales obligatoires qui permettent à chaque auteur de se constituer une retraite du régime général de la sécurité sociale et deux retraites complémentaires : le RACD et le RAAP (IRCEC). Dans le cadre des avantages réservés à ses membres, la SACD prévoit un complément de retraite versé sous certaines conditions.

Cet avantage constitue une libéralité. Ce n'est pas un régime de retraite complémentaire ou supplémentaire, aucune cotisation n'est retenue sur les droits d'auteur pour financer cette allocation, et il n'y a donc pas de droits acquis.

Chaque année le Conseil d'administration définit le montant des ressources affectées au financement de ces allocations complémentaires. Actuellement, ces ressources proviennent d'une part des perceptions effectuées par la SACD dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (Contribution à Caractère Social et Administratif), d'autre part de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et, enfin des redevances perçues par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public. Le montant individuel de cet avantage est donc susceptible de varier chaque année.

Au cours des dernières années l'économie générale de cet avantage s'est trouvée perturbée par un double phénomène : l'évolution démographique conduisant comme pour l'ensemble des systèmes de retraite à l'accroissement du nombre de bénéficiaires potentiels (allongement de l'espérance de vie et génération « baby-boom ») et, par ailleurs, une fragilisation des ressources traditionnellement affectées aux libéralités. Parallèlement, les régimes de retraite complémentaire des auteurs ont évolué favorablement. Notamment depuis 2005, avec la mise en place du précompte des cotisations au RACD sur les droits versés par les producteurs audiovisuels (TV et cinéma) assortie de la participation financière de ces derniers à hauteur d'1/4 du montant de la cotisation.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la SACD a souhaité revoir le fonctionnement du système de l'allocation complémentaire aux retraites afin d'en assurer la pérennité et d'en renforcer l'esprit de solidarité qui préside à l'ensemble de l'action sociale de la SACD. Les nouvelles dispositions qui en résultent, applicables depuis le 1^{er} janvier 2012, modifient les conditions d'attribution des allocations.

→ Le moment auquel l'auteur peut bénéficier de l'allocation complémentaire :

Depuis le 1^{er} Janvier 2012, tout auteur ayant accumulé un minimum de 4000 points au régime complémentaire du RACD, au titre des droits qui lui ont été répartis par la SACD au cours de sa carrière, peut demander à la SACD le bénéfice du complément de retraite dès lors qu'il a liquidé sa retraite du régime général de la sécurité sociale.

→ Le montant individuel de l'allocation :

Le montant individuel de cette allocation est défini annuellement en fonction du nombre de points acquis au RACD par les droits qui lui ont été répartis par la SACD. Le premier versement intervient à la demande de l'auteur et sur présentation de sa notification d'attribution de pension du régime général de la sécurité sociale adressée par la CNAV.

→ L'allocation de solidarité :

Une allocation de solidarité peut-être versée sous conditions de ressources au conjoint survivant d'un auteur décédé.

▮ Si l'auteur bénéficiait du complément de retraite au moment de son décès, cet avantage est maintenu à hauteur de 60 % à son conjoint pendant une année. Au-delà de cette période, une allocation de solidarité peut s'y substituer, sous conditions de ressources. Le montant de cette allocation dépend de l'âge et de la situation familiale du bénéficiaire.

▮ Dans le cas du décès d'un auteur ne bénéficiant pas encore du complément de retraite, son conjoint pourra bénéficier de l'allocation de solidarité dans les mêmes conditions que précédemment, à partir de la date à laquelle l'auteur aurait pu prétendre au versement de cet avantage.

Ces nouvelles règles d'attribution des libéralités s'appliquent aux auteurs ou aux conjoints survivants pouvant prétendre à l'avantage depuis le 1^{er} janvier 2012, mais ne modifient pas la situation de ceux qui en étaient déjà bénéficiaires avant cette date.

Contact :

Sophie Lukacs

01 40 23 45 09 / sophie.lukacs@sacd.fr

AUDIOVISUEL

Successions à héritiers multiples le rôle du mandataire unique

Pour faciliter l'exploitation des œuvres audiovisuelles de patrimoine et plus particulièrement permettre la renégociation des contrats de production audiovisuelle arrivés à échéance, le conseil d'administration de la SACD a décidé de rendre effective l'obligation de recourir à un mandataire unique lorsqu'il existe plusieurs héritiers au sein d'une même succession. À cette fin, un courrier sera adressé à chaque héritier membre d'une succession concernée par la renégociation d'un contrat échu afin de lui proposer de nommer un seul et unique mandataire pour l'ensemble de la succession.

Le rôle du mandataire est limité à autoriser, au nom et pour le compte

de tous les héritiers, l'exploitation des œuvres et ainsi signer les contrats de production audiovisuelle sur la base des conditions minimales d'usage. En revanche, le paiement des droits dus à chacun des héritiers demeure individualisé et est effectué par la SACD.

Dans l'intérêt de l'ensemble des héritiers et des coauteurs de l'œuvre, la SACD exercera ce rôle, sauf avis contraire d'un héritier, en cas d'absence de nomination d'un mandataire dans un délai de 6 mois à compter de l'envoi du courrier. À ce titre, la SACD conclura et gèrera les contrats de production audiovisuelle au nom et pour le compte de tous les héritiers permettant ainsi l'exploitation et la diffusion des œuvres.

LA FORMATION CONTINUE DES AUTEURS

Une avancée sociale importante

Le parlement a adopté en fin d'année 2011 une loi qui modifie le code du travail en créant l'accès au droit à la formation professionnelle continue pour les artistes auteurs.

Un fonds de formation continue pour les artistes auteurs est créé, sa gestion est confiée à l'AFDAS. La gouvernance de ce fonds sera assurée par un Conseil de gestion spécifique constitué par des représentants des artistes auteurs, des diffuseurs et des SPRD. Des commissions par secteur de création construiront l'offre de formation, géreront le budget qui leur sera alloué par le conseil de gestion et pourront intervenir sur des dossiers particuliers de demande de formation. Ce dispositif va permettre de prendre en charge annuellement 5000 à 6000 stages.

Le financement de ce fonds sera assuré par :

- une cotisation de 0,35 % des droits à la charge des auteurs,
- une cotisation de 0,10 % assurée par les diffuseurs sur l'ensemble des droits qu'ils sont amenés à verser,
- une participation volontaire des SPRD.

Le recouvrement des cotisations interviendra dès le mois de juillet 2012, il sera assuré par l'AGESA et la Maison des artistes. Comme pour les cotisations sociales, la SACD en assurera le précompte sur les droits qu'elle répartit. Vous verrez apparaître sur votre relevé de paiement de droits du mois de juillet une ligne correspondant à cette nouvelle cotisation, pour un taux de 0,35 %.

Les premières sessions de formation devraient intervenir dans le courant du 4^{ème} trimestre 2012.

Afin d'être informé des nouveautés sur vos droits à formation et recevoir des propositions de stages, vous pouvez vous inscrire dès à présent à l'adresse suivante :

<https://www.afdas.com/auteurs/newsletter>

Contact SACD :

Pôle auteurs_utilisateurs : 01 40 23 44 55.



AVEC HERTZ (location de voitures) ET LA SACD

Bénéficiez de 10 à plus de 36% de remises*, sur vos locations de voiture de tourisme ou Utilitaires pour vos vacances, week-end ou pour déménager, en France et à l'étranger.

Pour en profiter, communiquez lors de la réservation : **votre code de remise CDP 706420**
Informations et réservations : 01 55 69 55 59

www.Hertz.fr

Important : au bas de la page Devis & Réservation, ne pas cocher «merci d'appliquer le tarif négocié par mon entreprise».

*Sauf agences franchisées ne participant pas à l'opération.
Exemple de remise variable et modifiable toute l'année sans préavis et soumise à disponibilité. Les conditions standard de locations Hertz s'appliquent.



UN ARTISTE À L'ÉCOLE

Sensibiliser les élèves aux métiers artistiques

AU MOIS DE FÉVRIER DERNIER, L'OPÉRATION UN ARTISTE À L'ÉCOLE A RENVOYÉ UNE QUINZAINE DE PERSONNALITÉS DU CINÉMA, DE LA TÉLÉVISION ET DU SPECTACLE VIVANT DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE LEUR ENFANCE. CES RENCONTRES ONT ÉTÉ L'OCCASION D'ABORDER AVEC LES ÉLÈVES D'AUJOURD'HUI LES ENJEUX DE LA CRÉATION ARTISTIQUE. BILAN DE CETTE PREMIÈRE ÉDITION EN COMPAGNIE DE SON PARRAIN, GÉRARD KRAWCZYK.

« Pouvoir dire aux élèves « j'étais assis sur les mêmes bancs que vous », c'est unique. Pour Gérard Krawczyk, le retour au collège Conté de Sées (Orne) quelque 40 ans après l'avoir lui-même fréquenté jusqu'à la 4^{ème}, était une chance. Celle de pouvoir sensibiliser des jeunes gens issus d'un milieu rural aux métiers de la culture et de la création artistique. Une chance qu'il aurait appréciée à leur âge : « Quand j'y étais scolarisé, je ne pouvais pas penser qu'un jour je ferai du cinéma. L'époque (et le lieu) étaient peu propices pour annoncer à ses parents que l'on souhaitait faire un métier artistique. La réaction pouvait être cinglante entre la claque et « mon fils ne fera jamais un métier de fainéant » en passant par « tu veux être clochard, c'est ça ? ». »

L'opération Un Artiste à l'École, née d'une idée originale de la SACD et mise en œuvre pour la première fois cette année par l'association La Culture avec la copie privée, lui a donné l'occasion de mesurer que les choses ont assez peu changé à Sées. « À l'époque d'Internet, de La Star Ac' et autres The Voice, je me demandais si les enfants (et leurs parents) aborderaient les métiers artistiques différemment. Or, la réponse s'est radicalisée : non seulement ils considèrent que les métiers artistiques ne sont pas pour eux mais pire, que les études longues non plus. La crise est passée par là. »

Pour autant, en deux heures d'échanges, les collégiens ont eu l'occasion de poser des questions sur la manière de réaliser un film, sur l'économie du cinéma ou sur les cursus à suivre. Et si la plupart étaient souvent surpris des réponses données, l'intérêt était bel et bien là. Un constat partagé par la majorité des personnalités ayant participé à Un Artiste à l'École, parmi lesquels le chanteur Alain Chamfort, les réalisateurs Olivier Nakache, Jean-Xavier de Lestrade, Bernard Stora, le dramaturge Jean-Paul Alègre... Le réalisateur Jacques Richard est revenu dans son lycée à Angers et a présenté aux élèves son documentaire « Cinéma ma belle intrigue » sur les coulisses de la fabrication d'un long métrage. « Les élèves semblaient surpris de découvrir tous ces métiers auxquels on ne pense pas forcément lorsque l'on regarde un film : bruiteur, accessoiriste, régisseur, directeur de production, affichiste, etc..., raconte-t-il. Leur écoute était tout à fait attentive, l'intérêt manifeste et la part de rêve s'est installée ensuite chez chacun d'eux. » Pour l'homme de radio Philippe Bertrand, retourné dans son lycée



de la Côte-d'Or, les élèves ont semblé avoir « une idée très réaliste des métiers artistiques et de la culture ». « Il savent que c'est un travail, une profession, pas un luxe et un monde de paillettes. »

Au-delà des différences d'un établissement ou d'une ville à l'autre, les participants à cette première édition d'Un Artiste à l'école soulignent combien ces rencontres avec ceux qui seront peut-être les créateurs de demain se sont montrées encourageantes. En parrain attentif, Gérard Krawczyk songe déjà à la suite avec selon lui, la nécessité de renforcer la collaboration en amont avec les directions des établissements : « C'est une très bonne initiative qui peut aider à faire bouger les lignes et qu'il faut poursuivre. Il est nécessaire de préparer un minimum avec les enseignants afin que l'identification soit possible pour les élèves : ils pourront se dire « si lui ou elle l'a fait, lui ou elle qui était dans mon collège, mon école, mon lycée, alors moi aussi je peux le faire ». L'an prochain, la balle sera dans le camp du corps enseignant.

Guillaume Regourd

NUMÉRISATION DES ŒUVRES : QUELLE PLACE POUR LES AUTEURS ?

SI LES AUTEURS ET AYANTS DROIT SE RÉJOUISSENT DE VOIR LEURS CRÉATIONS NUMÉRISÉES, LA MISE EN LIGNE PUBLIQUE SUR LE NET POSE LA QUESTION DE LEUR ADHÉSION À LA DÉMARCHE ET DE LEUR RÉMUNÉRATION. UNE RENCONTRE EST PRÉVUE PAR LA SACD BELGIQUE LE 4 JUIN PROCHAIN À BRUXELLES.

UN NOUVEAU CONTINENT À BALISER

Quel dispositif légal mettre en place pour encadrer la gestion des droits d'auteurs sur Internet ? Plusieurs scénarios sont à l'étude (« licence globale », licence collective obligatoire, licence collective étendue...), portés par différents courants politiques. Si certains sont irréalistes, les autres restent cependant difficiles à mettre en place, ainsi que le met en évidence l'étude que la SACD a commanditée au CRIDS (Université de Namur).

Quelles vont être les plates-formes qui détiendront demain les accès aux patrimoines de l'humanité ? est une autre question-clé du débat. Ou, autrement dit, comment équilibrer les initiatives publiques et projets privés pour éviter que les droits d'auteurs finissent par être en pratique libérés pour et absorbés par des géants commerciaux monopolistiques ? La diversité culturelle pourra-t-elle encore être garantie ? Autre préoccupation, enfin : les œuvres dites « orphelines » ou celles dites « épuisées » ne peuvent être comparées à des œuvres du domaine public.

BELGIQUE : LA SACD MOBILISE LES INSTITUTIONS PATRIMONIALES

Depuis 2009, ces questions font l'objet en Belgique d'un dialogue officiel entre les Établissements Scientifiques Fédéraux et les auteurs, éditeurs, producteurs, diffuseurs et leurs ayants droit. Cette concertation, lancée par le Ministère de la Politique scientifique (à la demande de la SACD), a notamment pour objet de mieux comprendre les attentes respectives et réfléchir aux solutions techniques et contractuelles acceptables par toutes les parties.

Ce processus, pour un temps gelé par l'absence d'un gouvernement, est aujourd'hui réactivé à l'annonce d'un ambitieux plan de numérisation des collections publiques (PPP). Des accords généraux sectoriels sont à l'étude pour liciter cette campagne. Ils nécessiteront, de la part des nombreux acteurs concernés, de parvenir à un consensus.

UN ENJEU INTERNATIONAL

Cette initiative s'inscrit dans un environnement international plus large, à la fois public (par exemple le portail Europeana.eu) et privé (Google Books, iTunes...). Au sein des instances européennes, le débat est animé, écartelé entre la logique du « tout gratuit sur le net » et les positions spécialement défensives de certains ayants droit. La SACD a tenu à faire entendre sa voix dans ces discussions, notamment lors de la consultation européenne et l'audition de suivi du mois de septembre 2010, ainsi qu'auprès du « Comité des sages » de la CE. Le rapport de ce comité, *The New Renaissance*, diffusé en février 2011, a fait l'objet de plusieurs réunions intersectorielles à la Maison des Auteurs de Bruxelles.

UN PATRIMOINE PARTAGÉ

Une réalité s'est imposée au cours de nos échanges : établissements culturels et scientifiques d'un côté, auteurs et autres ayants droit de l'autre, partagent, selon des modalités différentes, la responsabilité de la conservation et de la communication d'un patrimoine commun. Cette notion est essentielle pour la construction d'un dialogue fructueux. Chaque acteur peut ainsi faire valoir ses spécificités et ses intérêts légitimes et se faire entendre des autres.

UN IMMENSE PROCESSUS CRÉATIF

Enfin, les auteurs souhaitent être associés à la numérisation et à la promotion en ligne des biens culturels dont ils sont les créateurs, d'abord par respect pour leurs droits moraux et patrimoniaux, mais aussi pour pouvoir apporter leur valeur ajoutée spécifique, en collaboration avec les autres intervenants concernés. Cette interpellation était au cœur de la Rencontre de Bruxelles #01 « Share/Heritage » organisée à la Bibliothèque royale en mai 2011.

La simple mise en ligne de biens culturels ne suffit pas à générer l'intérêt du public.

Ce processus même doit aussi devenir créatif, éditorialisé par des auteurs.

*Ainsi, le thème de la Rencontre de Bruxelles #02, le 4 juin prochain, sera « **La création connectée** ». Bienvenue à tous !*

Plus d'information sur le site www.sacd.be (recherche : numérisation patrimoine)

DU PITCH À L'ÉCRAN

NÉ LORS D'UNE SÉANCE DE PITCHES SACD AU FESTIVAL DE LA ROCHELLE, LE PROJET DE SÉRIE DE FRANÇOIS BRENIAUX ET THIERRY BOSCHERON A DÉCROCHÉ LE FONDS D'INNOVATION DU CNC ET SUSCITE AUJOURD'HUI L'INTÉRÊT DES DIFFUSEURS. UN PARCOURS EXEMPLAIRE.

Tout commence le 10 septembre 2010 à La Rochelle, lors du Festival de la fiction TV. François Breniaux, jeune réalisateur venu du cinéma, participe à la traditionnelle séance de pitches SACD. Son projet tourne autour de la famille Sanson, une dynastie de bourreaux qui officia à Paris de 1688 à 1847. Charles-Henri Sanson fut notamment l'exécuteur de Louis XVI puis des révolutionnaires Robespierre et Danton. « Je suis tombé un peu par hasard sur ce sujet, avoue François Breniaux. Je réfléchissais à écrire un film d'horreur et la figure du bourreau m'est apparue très forte. Au cours de mes recherches, j'ai découvert les Mémoires de Sanson. Je les ai dévorées. »

À La Rochelle, il a quelques minutes pour convaincre le public de professionnels du potentiel de sa série. Dans la salle, le réalisateur Thierry Boscheron (*Sur un air d'autoroute*) perçoit immédiatement les possibilités narratives offertes par cette histoire de bourreaux, personnalités mises au ban de la société et en même temps parées de privilèges – tels que le droit de percevoir un impôt – qui en faisaient de véritables notables. Thierry Boscheron propose à François Breniaux de s'associer pour développer le projet. « Le pitch de François a vraiment été déclencheur d'un désir, se souvient-il. Dans la salle plusieurs producteurs ont manifesté de l'intérêt. Pour eux, les pitches sont une bonne occasion de découvrir des auteurs. Faute de temps, ils rechignent parfois à lire des textes de gens qu'ils ne connaissent pas. Plus tard, quand nous avons démarché des professionnels, certains nous ont dit se souvenir de sa présentation. » Pour François Breniaux, qui connaît mal le milieu télé et se sent un peu livré à lui-même, l'offre est la bienvenue : « Thierry a amené un regard neuf sur mon texte, toujours dans le respect du ton original. Même quand les éléments ont essayé de nous séparer par la suite, nous avons fait front ensemble. »

Dans la foulée de La Rochelle, les deux auteurs écrivent une bible qu'ils présentent au Festival international des scénaristes alors installé à Bourges. Frédéric Krivine les sélectionne pour l'atelier qu'il y organise. Leur texte retravaillé leur permet de décrocher le Fonds d'Innovation du CNC en 2011. Un encouragement fort pour les deux coauteurs qui revoient encore et encore leur copie. « À l'époque du pitch, j'avais déjà le fil rouge de la série, explique François Breniaux. Mais c'était encore une ébauche de série. Pendant la présentation, c'est le jeu de faire croire que tu es prêt, que ton texte peut entrer en production tout de suite. Depuis, le projet a considérablement évolué dans sa forme. »



François Breniaux lors de la séance de pitches au Festival de la Rochelle 2010

Aujourd'hui, les deux hommes espèrent raconter l'histoire des Sanson sous la forme d'une saga en 8 x 52 minutes. La première saison est écrite, le premier épisode avancé au stade de la version dialoguée et ils ont même arrêté les arches longues d'une saison 2. Deux sociétés de production, K' IEN de David Kodsi et les Films du Cygne d'Alexandre Charlet, soutiennent le projet. Et des chaînes se disent intéressées, même si François Breniaux veut rester prudent : « On ne sait pas si la série verra le jour. Mais les choses sont en mouvement et on est déjà surpris de la manière dont tout ce qu'on a entrepris jusqu'ici s'est déroulé ». La fameuse séance de pitches du 10 septembre 2010 aura, elle, de tout façon permis la rencontre de deux auteurs. Un succès en soi.

Guillaume Regourd

GUERLAIN



La petite robe noire

fl.

SACD